

## BULLETIN D'INFORMATION - n°19 - Janvier 2016

### Le mot du Président

L'année 2015 a été marquée par des événements tragiques qu'il est impossible de passer sous silence pendant cette période de vœux à l'occasion de la nouvelle année. Les mots sont souvent difficiles à trouver et c'est pourquoi j'ai repris ce dessin de PLANTU pour vous adresser au nom de l'ensemble des adhérents de « Marsat Autrement » nos meilleurs vœux pour 2016.

Vœux d'un « mieux vivre ensemble » pour permettre l'émergence de solutions aux difficultés que rencontrent aujourd'hui nos concitoyens. Vœux pour que la citoyenneté reprenne ses droits et que chacun d'entre nous se sente acteur au sein de la vie publique. Vœux de tolérance, de respect des différences et d'écoute mais aussi vœux de bonheur, de joie, de santé pour vous tous et vos proches.

(cartes virtuelles www.leMonde.fr)



**La redevance incitative sur les ordures ménagères** (informations recueillies sur les sites du SBA et du Comité de Défense des Usagers du SBA)

Marsat Autrement avait invité, en octobre 2015, Monsieur le Président du Syndicat du Bois de l'Aumône (S.B.A.) pour débattre de ce projet de mise en œuvre de la redevance incitative. A notre regret, celui-ci a décliné notre proposition mais nous tenons à vous donner des informations sur l'évolution de cette réforme.

Le conseil syndical du S.B.A. s'est réuni le jeudi 14 janvier 2016 afin de créer la **Commission**

**Consultative des Services Publics** (cette commission a pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires). Le Conseil syndical se réunira de nouveau le samedi 30 janvier à 8h30 à Entraigues avec à l'ordre du jour le vote portant sur la grille tarifaire de la redevance incitative. **(dernière minute la réunion est supprimée et reportée)**. Rappelons que sur les premières estimations effectuées à partir de la grille éditée sur la page du site du SBA (<http://www.sba63redevance.fr/votre-facture-blanc-2015-0>), aujourd'hui inaccessible, les augmentations atteignaient plus de 60 % pour un service moindre.

Nous vous rappelons que les séances du Comité syndical sont publiques (comme pour le conseil municipal). Lors du prochain Conseil Municipal (Mardi 26 janvier 2016 à 20h) les élus Michel GROSSHANS, Nathalie DUMERY et Bastien POULET ne manqueront pas d'interroger notre représentant de Riom-Communauté sur sa position vis-à-vis de la mise en œuvre de cette redevance incitative et son augmentation démesurée.

### Bulletin d'adhésion à l'association Marsat Autrement.

Nos concitoyens qui souhaitent s'investir davantage dans la vie locale, pour un bourg plus vivant, plus ouvert, peuvent nous rejoindre en adressant le bulletin ci-dessous par courrier ou directement 3, Les Terrasses de la Roussille 63200 MARSAT

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Tél. (facultatif) : ..... Tél. portable (facultatif) : .....  
Adresse de messagerie : .....@.....  
Date : ...../...../.....

## **Echos des réunions du Conseil Municipal par les élus Michel GROSSHANS, Nathalie DUMERY et Bastien POULET :**

**L'école :** La population de notre village augmente (9 permis de construire octroyés en 2015), celle de notre école également. Il faut s'en réjouir mais encore faut-il se donner les moyens de bien accueillir ces nouvelles populations et notamment leurs enfants. Comme vous pouvez le constater sur le bulletin municipal, le nombre d'élèves scolarisés à Marsat augmente régulièrement ces dernières années pour atteindre cette année 131, soit une moyenne de 26,5 enfants par classe. L'installation de nouvelles familles laisse à présager une augmentation des effectifs pour les années à venir et donc une ouverture de classe imminente (celle-ci se fait à partir de 27,5 élèves par classe). Or, l'école de Marsat ne pourra pas accueillir décemment ces nouveaux enfants car rien n'a été fait pour anticiper cette augmentation. **Il faudrait rénover l'unique salle encore disponible et la mettre aux normes. D'autres classes, plus que défraîchies auraient également besoin d'une bonne rénovation.**

On nous répondra sûrement que les baisses de dotations de l'Etat nécessitent des économies. Mais est-ce toujours à l'école d'en faire les frais ?

### **Nouvelle salle polyvalente**

Lors de notre campagne électorale en 2014, nous avons fait état de l'actuel bâtiment que nous avons décrit comme d'un autre temps, tout comme celui de l'école. Au regard de cette réflexion et dans la continuité de vouloir servir les marsadaires, nous avons donc demandé en conseil municipal, il y a quelques mois, qu'une réflexion soit menée pour une nouvelle salle polyvalente.

Nous avons été entendus ... Notre seul objectif, aujourd'hui, est que cette nouvelle salle soit à la hauteur des besoins et qu'elle voie le jour rapidement. Rendez-vous est donc pris pour un nouveau projet : on doit nous le présenter. Mais avant cela, il serait bon, voire indispensable de prendre l'avis des associations. Celles-ci sont en fait les vraies utilisatrices de cette salle au fil de l'an. Nous espérons que ce sera fait en temps et heure et que les présidents de chaque association seront au moins consultés et impliqués dans ce projet.

Pour l'instant, nous attendons une présentation de ce projet... et comme nous le rappelle la majorité municipale dans le dernier bulletin municipal « **à la place des mots on préfère agir** ». Nous répondons tout simplement : **vous avez été élus pour ça** et non pour réfléchir, réfléchir, réfléchir et ne rien faire.

### **Quelles contraintes sur notre PLU ?**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU pour les intimes...) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Il remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS, toujours pour les intimes). La construction de ce document de planification a longtemps été du seul ressort des communes. Il est vrai que depuis quelques années, les contraintes se font plus nombreuses de la part de l'intercommunalité (en l'occurrence Riom Co) ou d'un territoire (en l'occurrence le Grand Clermont), et la responsabilité de l'urbanisme se transfère progressivement des communes vers les communautés de communes (loi ALUR).

C'est vrai, notre commune a de moins en moins de pouvoir dans la planification de son urbanisme. Mais il nous reste encore des cartes à jouer. **Ce que nous souhaitons, c'est une consultation large et ouverte auprès de la population AVANT l'enquête d'utilité publique (qui, en général, est faite lorsque tout est bouclé) afin de jouer au mieux les quelques cartes qu'il nous reste et ceci dans l'intérêt de tous les Marsadaires (notre objectif unique et permanent).**

### **Paroles d'élus : retour sur le bulletin municipal N° 34 de janvier 2016.**

Le fait que les conseillers municipaux d'opposition disposent d'une tribune pour s'exprimer dans le bulletin municipal nous paraît une évidence. C'est enfin chose faite à Marsat (page 18 du bulletin municipal N° 34 de janvier 2016) où, sous la rubrique « Paroles d'élus », vous pouvez lire les articles des deux groupes formant le Conseil Municipal. Mais, oubli, erreur ou confusion, le groupe d'opposition est nommé ici « Marsat Autrement ».

**Pour la majorité du Conseil Municipal, pour Monsieur le Maire et pour tous, nous voulons rappeler que la liste d'opposition lors des élections municipales de 2014, se nommait « Marsat Pour Tous ».**

« Marsat Autrement » est une association de loi 1901 dont l'objet est « *d'informer et associer la population du village à la démocratie locale, de contribuer au développement de la citoyenneté et de l'esprit civique...* ».

Oubli, erreur ou confusion, nous comprenons mieux pourquoi Marsat Autrement ne reçoit aucune subvention municipale (malgré des demandes écrites sans réponse), pourquoi notre association n'est pas recensée sur le site internet de la Mairie (malgré la transmission auprès de M. le Maire de notre contribution écrite) pourquoi nous ne pouvons pas, comme toutes les associations marsadaires, accéder au tirage de photocopies.

Cette précision étant faite, nous sommes persuadés, maintenant que le doute est levé, qu'en vertu du principe d'équité, l'association « Marsat Autrement » sera prise en compte comme toutes les autres.

**Le respect de la démocratie** est un combat de tous les jours...